

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 22 décembre 2026

L'an **deux mil vingt-six**, le vingt-deux du mois de janvier à **vingt heures**,
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame Elisabeth MAILLARD, le Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 16 janvier 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MAILLARD Élisabeth, M. PELTIER Jacky, M. BAILLET Eric, Mme GIROIRE Anita (arrivée à 20h30), M. VERDON Laurent, Mme SAVIEUX Danielle, M. GUILLOTEAU Régis, Mme MAUDUIT Sylvie, Mme MASSÉ Jackie, M. VIVIER Luc, M. RENOUX Stéphane, M. GUITTON Davy, Mme ROBERT Laurence.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CANOINE Justine, M. SOULET Aurélien.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Jackie MASSÉ.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2025. Aucune autre remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le procès-verbal est visé par Madame le Maire et la secrétaire de séance.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*

L'ordre du Jour est le suivant :

Délibérations :

- 1- Participation au groupement de commande de matériels de restauration collective
- 2- Modification des tarifs, du règlement intérieur et projet pédagogique
- 3- Intégration de la parcelle centrale du lotissement « clos de l'épineraie »
- 4- Augmentation des loyers des logements communaux
- 5- Plan de financement PACT 4 achat parcelle AH n°90
- 6- Création des postes d'animateurs année 2026

Informations :

- ✓ Visite du Sénat
- ✓ Conseil municipal des enfants
- ✓ Commission des affaires scolaires et finances

Dates à fixer :

- Réunion d'adjoints : mercredi 18 février 2026 à 18h30
- Réunion commission des finances : lundi 26 janvier 2026 à 20h30
- Commission générale : lundi 9 février 2026 à 20h30

Questions diverses :

- Festival 5^{ème} saison

DÉLIBÉRATIONS

1- Participation au groupement de commande de matériels de restauration collective (DE 2600001)

Madame le Maire expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales, à son article L 5211-4-4,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais modifiés par arrêté préfectoral du 25 février 2025, à son article 4,

Considérant que les statuts de la CAN permettent à celle-ci d'intervenir pour mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes,

Depuis 2022, dans le cadre de l'acte II du schéma de mutualisation, un travail de fond est mené avec les communes sur le développement des achats groupés. Cette démarche a permis d'identifier de nouvelles opportunités de groupements au bénéfice des communes de l'Agglomération.

Afin de massifier leurs volumes et de bénéficier de tarifs avantageux pour l'achat de matériels de restauration collective et leur maintenance, les communes membres de l'agglomération ont souhaité constituer un groupement de commandes.

Pour ce nouveau groupement de commandes, une vingtaine de communes de l'Agglomération ont manifesté leur intérêt d'y participer.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'à la fin de validité de l'accord-cadre, objet du groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

La Communauté d'Agglomération du Niortais est coordonnatrice de ce groupement. Elle assurera donc la mise en œuvre du contrat, de sa passation à sa notification.

Chaque membre, pour sa part, s'engage à respecter les obligations décrites dans la convention.

Le marché proposé sera décliné en 2 lots :

- **Lot 1** : Fourniture de matériels de restauration collective avec maintenance pendant la période de garantie

Montant maximum : 2 000 000 € HT sur 4 ans

- **Lot 2** : Maintenance préventive, curative avec fourniture de pièces détachées de matériels de restauration collective hors période de garantie

Montant maximum : 1 200 000 € HT sur 4 ans

Il s'agira d'un accord cadre mixte mono attributaire d'une durée de 4 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'adhésion de la commune de Saint-Rémy au lot 1 du groupement de commandes pour l'achat de matériel de restauration collective et la convention constitutive de ce groupement ;
- Autoriser le Maire à signer ladite convention ;
- Approuver les caractéristiques essentielles du marché à passer ;
- Autoriser le coordonnateur à signer le marché.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve, à la majorité, l'adhésion au lot n°1 pour l'achat de matériels de restauration collective et la convention constitutive de ce groupement et autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

2- Modification des tarifs, du projet éducatif et règlement intérieur périscolaire (DE 2600002)

Madame Le Maire informe les membres du Conseil municipal que des modifications de rédaction du règlement intérieur et du projet éducatif doivent être apportées à la suite du changement des tarifs, de la modification du mode de règlement et l'instauration d'un séjour ado.

Aussi dans le document règlement intérieur périscolaire le paragraphe « l'accueil de loisirs sans hébergement » a été modifié, création du secteur « ado » ainsi que les tarifs applicables.

De même dans le document projet pédagogique le secteur ados a été créé et ajouté à tout le document avec une précision pour le paiement des vacances qui doit être effectué au plus tard le jeudi avant le 1^{er} jour de l'accueil de loisirs.

Les documents seront annexés en pièces jointes à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve, à l'unanimité, les modifications apportées, la création d'un séjour ado ainsi que les changements des tarifs aux documents annexes.**

3- Intégration de la parcelle centrale du lotissement « Clos de l'Épineraie » (DE 2600003)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la délibération n° 220055 fixant le prix de vente du m² du lotissement « Clos de l'Épineraie » mentionne une surface de vente équivalente à 6 584 m².

Or une parcelle de 957 m² situé au milieu du lotissement n'a pas été comptabilisée dans la surface de vente et qu'il convient de rajouter, il est précisé que la surface sera dorénavant prise en considération dans le calcul du stock, le prix de vente restera identique.

Par conséquent, Madame le Maire propose de rajouter cette parcelle à la surface de vente, qui serait de 6 584 + 957 soit 7 541 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, l'intégration de la parcelle centrale du lotissement « Clos de l'Épineraie » à la surface de vente et porte le total à 7 541 m².**

4 – Augmentation des loyers des logements sociaux (DE 2600004)

Madame le Maire propose de revaloriser les loyers communaux des locatifs afin d'harmoniser les loyers des logements, le locataire du 2 rue de l'épineraie ayant donné son préavis de départ,

Madame le Maire propose de revaloriser le loyer de ce logement à hauteur de 605,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **approuvent, à l'unanimité, la modification du loyer du logement du 2 rue de l'épineraie à hauteur du 605.00 €.**

5 – Demande de subvention : plan de financement PACT 4

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition de la parcelle AH n°90 par la délibération n°2500061 par application du droit de préemption urbain afin de gérer l'intégration des eaux pluviales en engageant la désimperméabilisation des sols en favorisant l'infiltration des eaux pluviales.

Madame le Maire précise que ce projet est éligible à une aide de l'Agglo du Niortais, dans le cadre du programme « PACT 4 », à hauteur de 50% du montant de l'acquisition soit 7 500,00 €

Madame le Maire sollicite cette aide financière auprès de l'Agglo du Niortais à hauteur de 7 500,00€ et présente le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Estimatif HT	15 000.00 €	CAN : PACT 4	7 500.00 €
		Autofinancement	7 500.00 €
Total HT	15 000.00 €	Total HT	15 000.00 €
TVA		TVA	
Total TTC	15 000.00 €	Total TTC	15 000.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **approuvent, à l'unanimité, le plan de financement proposé et autorise Mme Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

6 – Création de postes d'animateurs pour 2026 pour l'ALSH des petites vacances (février, avril, octobre) et ALSH été (juillet) (DE2600006)

Madame le Maire propose de délibérer pour la création de 8 postes d'animateurs, pour l'année 2026, pour l'ALSH des petites vacances (février, avril et octobre) et pour l'ALSH été (juillet).

Un forfait brut de 62,50 € par jour et un forfait camp de 30 € par nuit passée sont proposés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité, la création de 8 postes d'animateurs pour l'année 2025 pour l'ALSH petites vacances (février, avril et octobre) et pour l'ALSH été (juillet).**

Les animateurs seront rémunérés sur la base d'un forfait brut de 62.50€ par jour et d'un forfait camp de 30.00€ par nuit passée au camp.

INFORMATIONS

- ☐ Visite du Sénat : très belle journée.
- ☐ Conseil municipal des enfants : les enfants travaillent actuellement sur l'organisation de la journée du 6 avril et sur un projet de sécurité/secourisme
- ☐ Commission des affaires scolaires : retour sur les échanges qui ont eu lieu avec la création d'un service « ado », voir le point 2.

DATES A FIXER

- Réunion d'adjoints : mercredi 18 février 2026 à 18h30
- Réunion commission finances : lundi 26 janvier 2026 à 20h30
- Réunion commission générale : lundi 09 février 2026 à 20h30

QUESTIONS DIVERSES

- o Festival de la 5^{ème} saison : choix du spectacle qui sera proposé sur la commune
- o Bilan transport solidaire 2025 : présentation du budget de ce service sur la commune de Saint-Rémy, on recherche de nouveaux chauffeurs.
- o Réunion aménagement RD 123 avec le département et ID79

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 h00.